



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025

Le 18 septembre 2025, à 17 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, dûment convoqué le 12 septembre 2025 s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° B-2025-19

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN(E) CHARGE(E) DE MISSION ANIMATION
OPERATION GRAND SITE DE FRANCE

MEMBRES EN EXERCICE : 28 - QUORUM : 15 - PRESENTS : 17 - PROCURATIONS : 8 - VOTANTS : 25

Présents :

APT : M. Jean AILLAUD, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Frédéric SACCO,
Mme Dominique SANTONI
AURIBEAU : M. Roland CICERO
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT
GARGAS : M. Patrick SIAUD
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET
LIOUX : M. Patrice FOURNIER
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

BUOUX : M. Hervé PLANCHON
MURS : M. Christian MALBEC
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT

Procurations :

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT donne pouvoir à M. Patrick SIAUD
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD donne pouvoir à M. Jean-Pierre HAUCOURT
CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI donne pouvoir à M. Pierre TARTANSON
GOULT : M. Didier PERELLO donne pouvoir à Mme Sylvie PEREIRA
MÉNARBES : M. Patrick MERLE donne pouvoir à M. Gilles RIPERT
SIVERGUES : Mme Martine CALAS donne pouvoir à M. Roland CICERO
VIENS : M. Frédéric ROUX donne pouvoir à Mme Charlotte CARBONNEL

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20250918-B-2025-19-DE
Date de télétransmission : 22/09/2025
Date de réception préfecture : 22/09/2025
Page 1 sur 3

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu, la délibération n°2020-32 du 16 juillet 2020 relative aux délégations au bureau de certaines attributions du conseil communautaire,

Vu, la délibération n°CC-2016-115 en date du 07 juillet 2016 portant implication de la Communauté de communes dans l'Opération Grand Site de France à la suite du Parc naturel régional du Luberon (PNRL),

Vu, la délibération n°CC-2022-83 en date du 07 juillet 2022 portant sur la constitution d'une nouvelle liste de membres siégeant au comité de pilotage de l'Opération Grand Site de France des Ocre du Luberon,

Vu, la délibération n°CC-2022-84 en date du 07 juillet 2022 portant sur l'approbation de la convention cadre de gouvernance de l'Opération Grand Site des Ocre du Luberon,

Vu, la délibération n°CC-2022-85 en date du 07 juillet 2022 portant sur l'approbation de la convention de partenariat au projet d'Opération Grand Site de France des Ocre du Luberon entre le PNRL et la CCPAL,

Considérant, l'avis favorable de la commission supérieur des sites, perspectives et paysages du 27 juin 2024 pour valider l'Opération Grand Site (OGS),

Considérant, que l'objet d'une OGS est d'accompagner un territoire vers l'obtention, à terme du label Grand Site,

Considérant, que la validation du label ne sera effective que lorsque le porteur de projet aura mis en place une équipe technique identifiée, étoffée et entièrement dédiée à sa mise en œuvre,

Considérant, l'avis favorable du Conseil d'Exploitation du 25 juin 2025 pour solliciter le financement d'un(e) chargé(e) de mission Animation Opération Grand Site de France,

Considérant, la proposition de dossier de demande de subvention en soutien ingénierie proposé par la DREAL,

Considérant, le plan de financement prévisionnel suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
Montant estimatif des dépenses HT		Montant estimatif des recettes	
Chargé(e) de mission Animation Opération Grand Site de France	Salaire du chargé(e) de mission : 45 000 €	État DREAL (100%)	60 000 €
	Opération étude ingénierie : 15 000 €		
TOTAL		TOTAL	60 000 €

Le Président propose de délibérer.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUI L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Approuve, le plan de financement prévisionnel pour le financement d'un(e) chargé(e) de mission Animation Opération Grand Site de France,

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20250918-B-2025-19-DE
Date de télétransmission : 22/09/2025
Date de réception préfecture : 22/09/2025
Page 2 sur 3

Sollicite, une aide financière auprès de l'État - la DREAL pour un montant de 60 000 €,

Donne mandat, au Président ou à son représentant pour engager toutes les démarches administratives et financières nécessaires afin de mener à bien le projet.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO



Le Président,
M. Gilles RIPERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 01/10/2025

